



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
3 OCTOBRE 2019

Réunie en session **ORDINAIRE**, à la Mairie, sous la présidence  
de Monsieur **CALCHITI Emile**, Maire en exercice, de la commune de **BAUDUEN**

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 Septembre 2019

**PRESENTS** : Mesdames Corine PELLOQUIN, Eliane SERAFINO, Alix PRIETO-  
BAGARRY, Messieurs Emile CALCHITI, Stéphane MAIREY, Joël BOULLERET,

Absents excusés : Philippe DE SANTIS (arrivé à 10 h 30)

**ABSENT EXCUSE AYANT DONNE PROCURATION** : Stéphane MAIREY procuration à  
Emile CALCHITI

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire Emile CALCHITI, Maire, préside la séance de ce  
jour ouvre la séance à **09 heures 50**.

Monsieur Emile CALCHITI demande aux membres du conseil municipal présents de  
procéder à l'élection du secrétaire de séance.

Les conseillers municipaux présents décident à l'unanimité de désigner le secrétaire de  
séance sans scrutin secret : Mme PELLOQUIN Corine est désignée secrétaire de séance.

- **Adoption de l'ordre du jour de la séance**

Monsieur Emile CALCHITI rappelle au conseil municipal les points figurant à l'ordre du jour

1. **Approbation du compte rendu séance précédente (25.06.2019 – 03.09.2019)**
2. **Décisions modifications budgétaires (M 14 – M 49)**
3. **Acquisition T.B.I. (Ecole)**
4. **Indemnité Gardiennage des Eglises**
5. **Marché de travaux infructueux (Bâtiment Service Technique)**
6. **Tarif de location Presbytère**
7. **Motion destruction Services Publics (Trésor Public)**
8. **Contrat de Maintenance (Protection Incendie)**
9. **Fonds de concours Symielec (E.P. Théâtre de Verdure)**
10. **Demande de subvention France Alzheimer**
11. **Demande de défrichement**
12. **Questions diverses :**
  - **Point sur les travaux - Cadeaux Noël des enfants et Colis CCAS – Photovoltaïques**

Il demande au Conseil Municipal de rajouter une question à l'ordre du jour :

- **Fonds de concours CCLGV pour Théâtre de Verdure**

**Adopté à l'unanimité**

## **1 – 2 - DECISION MODIFICATIVE BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT – DECISION MODIFICATIVE BUDGET COMMUNE**

Monsieur le Maire informe que lors du précédent conseil avait été décidé les décisions modificatives pour 177.28 (M.49) et 12 374.29 (M. 14)

A la demande du trésor public il convient de modifier ces délibérations sur les articles Adopté à l'unanimité

### **3 - ACQUISITION T.B.I. Ecole**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de remplacer le tableau interactif de l'Ecole communale.

Il donne lecture des deux devis qui ont été demandé comprenant la fourniture, l'installation et la formation.

Il propose soit l'acquisition au prix de 7 323 € H.T. Soit la location au prix de 120 € H.T. mensuel

Après en avoir discuté, le conseil préfère s'orienter sur la location car en cas de panne grave le T.B.I. sera remplacé et la maintenance régulière en sera assuré

Le Conseil municipal à l'unanimité

**DECIDE** de retenir le devis de location de la société TOSCHIBA pour un montant de 120 Euros H.T. Mensuel

**AUTORISE** le Maire à signer le contrat correspondant.

### **4 - INDEMNITE GARDIENNAGE DES EGLISES**

M. le Maire communique le montant de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales qui est fixée pour 2019 à 479,86 € pour un gardien résidant dans la commune et à 120,97 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune où se trouve l'édifice. Il précise que notre église communale n'a pas de préposé à cette charge.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité,

**DONNE** son accord pour le montant de cette indemnité soit 479,86€ pour un gardien résidant sur la Commune et 120,97 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune pour l'année 2019

### **5 - MARCHE DE TRAVAUX INFRUCTUEUX**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le marché de travaux concernant les travaux de construction d'un hangar pour les services techniques municipaux a été publié en date du 08 juillet 2019

la date et heure de réception des offres étaient fixées au 16 septembre 2019 à 12 heures  
Aucun plis n'ayant été reçu, il convient de déclarer cet appel d'offre infructueux.

Le Conseil municipal ouï l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité

**DIT** que l'appel d'offre concernant le marché de travaux pour la construction d'un hangar des

## 6 - TARIF DE LOCATION PRESBYTERE

Monsieur le Maire expose que par délibération du 23 février 2016 le tarif de location de la salle avait été fixé à 5 € par jour et une caution de 200 €

Il propose d'augmenter le tarif de location à 50 € - la caution restant inchangée.

La gratuité pour les associations

Mme PELOQUIN soulève qu'il est nécessaire d'augmenter ce tarif qui est très bas par rapport au frais de chauffage, électricité etc... de plus la location étant du vendredi au lundi.

Le Conseil municipal ouï l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité

**DECIDE** à l'unanimité de fixer les conditions de location à 50 € et une caution de 200 €  
**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ces locations.

## 7 - MOTION DESTRUCTION SERVICES PUBLICS

La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) a engagé une démarche visant à réorganiser l'ensemble de son réseau territorial et de ses implantations sous l'autorité du ministre de l'action et des comptes publics.

Cette démarche s'appuie sur une vision pluriannuelle des suppressions d'emplois à la DGFIP, la montée en puissance du numérique. Elle a été baptisée « géographie revisitée ». Elle se traduit par :

- ✓ des suppressions de trésoreries de proximité, qui seraient renommées « services de gestion comptable »,
- ✓ la mise en place de conseillers comptables,
- ✓ la réduction du nombre et le regroupement de services des impôts des particuliers (SIP), de services des impôts des entreprises (SIE), de services de la publicité foncière, (SPF) et d'autres services plus spécialisés (les services locaux de contrôle fiscal par exemple),
- ✓ des transferts de services au sein des départements et de grandes villes vers d'autres territoires.

Le gouvernement promet les « points de contacts » qu'il entend mettre en place au travers des « maisons France service » et d'implantation d'ordinateur. Ceux-ci sont censés permettre à la population d'être renseignée « au bon moment », c'est-à-dire ponctuellement et non de manière pérenne. Le gouvernement aurait pu privilégier la mise en place de « maisons France services » là où le service public avait été supprimé de longue date. Mais il a choisi de refondre le réseau territorial de la DGFIP alors que les besoins de la population et des élus locaux sont importants et le demeureront à l'avenir.

En effet, la « géographie revisitée » se traduira par un très fort repli de la DGFIP. En particulier, pour les communes où des services de la DGFIP étaient implantés (trésoreries, SIP, SIE, etc) et seraient remplacés par une « maison France service », la perte serait importante. Cette perte concerne tout à la fois le service public et l'économie locale.

En effet, la plupart des agents des finances publiques n'y travailleront plus, ce qui signifie que pour certaines démarches, nos concitoyens devront effectuer des trajets plus longs ou devront se débrouiller par eux-mêmes avec internet.

La fermeture de la trésorerie pénalisera d'abord la population. Les conséquences évidentes de la fermeture de la trésorerie/du SIP, etc seront des difficultés supplémentaires pour les usagers dans leurs démarches. Le suivi de dossiers à distance est difficile, les déplacements seront plus longs et moins économiques, l'attente sera d'autant plus importante que les usagers d'autres communes se rendront dans les services qui seront maintenus en nombre restreint...

En outre, il faut rappeler l'importance d'une trésorerie pour les collectivités dans l'aide et le soutien apportés au quotidien notamment lors de l'établissement par le comptable public des budgets communaux ou encore pour le paiement des salaires des employés territoriaux.

Le repli du service public est d'autant plus inquiétant que pour les populations, sa présence est la garantie d'une accessibilité et d'un traitement équitable en prenant notamment en considération les besoins de la population locale.

Le Conseil municipal de BAUDUEN demande au gouvernement et aux autorités de la DGFIP le maintien et le renforcement d'un réel service public de proximité.

En conséquence, il demande que la trésorerie/SIP/SIE/ etc soit maintenu, pérennisé et renforcé afin d'exercer dans de bonnes conditions ses missions.

## **8 - CONTRAT DE MAINTENANCE PROTECTION INCENDIE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il serait nécessaire de conclure un contrat de maintenance pour :

- ✓ installations de protection incendie de l'école pour un montant annuel de 191 € H.T.
- ✓ Blocs autonomes d'éclairage de secours des bâtiments communaux pour un montant annuel de 40 € H.T.

Le Conseil municipal ouï l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité

**AUTORISE** Monsieur le Maire a signer les contrats de maintenance présentés

## **9 - FONDS DE CONCOURS THEATRE DE VERDURE- SYMIELEC VAR**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les éléments suivants : conformément à l'article L 5212-26 du CGCT modifié par l'article 259 de la loi 2018-1317 du 28/12/2018 les travaux réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du SYMIELECVAR peuvent faire l'objet de la mise en place d'un fonds de concours sous réserve de délibérations concordantes des deux collectivités.

Le plan de financement des travaux est précisé dans le Bon de Commande joint à la présente

Le montant du fonds de concours à mettre en place est plafonné à 75 % de la participation calculée sur le montant H.T. de l'opération et peut être inscrit en section d'investissement au compte 2041 subvention d'équipement aux organismes publics.

Montant du fonds de concours : 11 100,00 €

Les conditions de versement de la participation sont précisées dans le Bon de commande signé.

Le Conseil municipal ouï l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**DECIDE** de prévoir la mise en place d'un fonds de concours avec le SYMIELECVAR d'un montant

de 11 100,00 € afin de financer 75 % de la participation à l'opération réalisée à la demande de la commune.

Il est précisé que les montants portés sur cette délibération sont estimatifs et qu'un état précis des dépenses et recettes sera réalisé par le SYMIELECVAR en fin de chantier qui servira de base au calcul de la participation définitive de la commune.

Le solde de l'opération (25 % des travaux H.T. Et la T.V.A.) est financé par le budget de la

## **10 - DEMANDE DE SUBVENTION FRANCE ALZHEIMER**

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu un courrier de l'Association France Alzheimer sollicitant une aide financière de la commune

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité **REFUSE** de verser une subvention à l'association France Alzheimer

## **11 - DEMANDE DE DEFRICHEMENT**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire l'autoriser à signer la demande de défrichement afin de déposer le Permis de Construire pour le Hangar du Service Technique

Le Conseil municipal ouï l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la demande de défrichement concernant les parcelles D 1630-1641-1646 Lieu dit les vallons

## **12 – FONDS DE CONCOURS CCLGV**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de solliciter l'attribution des fonds de concours de la CCLGV pour un montant de 13 275 €.

Il s'agit des travaux de cheminement piétons office de tourisme et abris bus ainsi que de la création d'un escalier en pavés.

Le Conseil municipal ouï l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité

**DECIDE** à l'unanimité de solliciter l'attribution des fonds de concours à la CCLGV pour l'année 2019

## **13 - QUESTIONS DIVERSES**

### **POINTS SUR LES TRAVAUX**

Monsieur BOULLERET donne à l'assemblée le point sur les différents travaux en cours :

- Devis en cours pour le presbytère
- Bounas – enrobé et évacuation
- Z.A. dépôt du permis du hangar en cours et devis de construction
- Eclairage public du Théâtre de verdure
- Relance de l'architecte pour voie de délestage
- Travaux lavoir Font Castellan
- Aménagement de la plage

## NOEL DES ENFANTS et COLIS CCAS

Madame PELLOQUIN informe le conseil que comme les années précédentes la somme allouée pour le cadeau des enfants est identique et que contact a été pris avec le représentant des parents d'élèves afin de choisir les cadeaux  
Pour le colis CCAS les devis ont été demandés et cela sera débattu en conseil d'administration du CCAS dont la date sera fixée prochainement

## PARC PHOTOVOLTAIQUE

Madame PELLOQUIN informe le conseil qu'une réunion s'est tenue a la CCLGV le 19 septembre et que par rapport à la loi littoral il est impossible pour notre commune d'obtenir un parc photovoltaïque.

## INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur MARTIN André pour une demande de rachat de la ruine du Portail  
Le conseil donne l'accord de principe sur cette proposition – une demande d'estimation sera faite et contact sera pris avec Mr MARTIN pour les modalités.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Mme MARX Fabienne sollicitant le marquage au sol d'une place handicapée Quartier St Sauveur afin de lui garantir une place  
Le Conseil Municipal après en avoir discuté dit qu'il est impossible de réserver une place de parking handicapé pour une personne.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question n'étant soulevée, Monsieur le Maire lève la séance.

FIN DE SEANCE à 13H

LE MAIRE

EMILE CALCHITI

